

Deuxième séance de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

À la deuxième séance de la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois du 8 novembre 2016 tenue le 6 décembre 2016, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1. Madame Julie Demers  
District # 2. Madame Joanne Savage  
District # 3. Madame Rita Fortier  
District # 4. Monsieur Marc-André Vallières  
District # 5. Monsieur Raymond Goyette  
District # 6. Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2016-12-308 Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la séance soit ouverte.

### **2016-12-309 Adjudication de l'offre pour le financement du règlement d'emprunt 432-2016**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 422 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 432-2016. Ce billet est émis au prix de 99.392 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série deux (2) ans comme suit :

<b>208 300 \$</b>	<b>1.50 %</b>	<b>13 décembre 2017</b>
<b>214 000 \$</b>	<b>1.60 %</b>	<b>13 décembre 2018</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

### **2016-12-310 Autorisation de signature des billets concernant le financement du règlement d'emprunt 432-2016**

---

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois souhaite emprunter par billet un montant total de 422 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
432-2016	422 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 422 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 432-2016 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>208 300 \$</b>
<b>2018</b>	<b>214 000 \$ (à payer en 2018)</b>
<b>2018</b>	<b>0 \$ (à renouveler)</b>

**2016-12-311      Modification au contrat de déneigement du  
Domaine des Appalaches – ajout du chemin  
de la Liberté**

---

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois octroie le contrat de déneigement du Domaine des Appalaches à un sous-traitant ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires du chemin de la Liberté ont complété la requête afin que le déneigement soit effectué ;

ATTENDU QUE ce chemin respecte les critères pour procéder au déneigement et que la distance additionnelle à déneiger est de 0.150 km ;

ATTENDU QUE le sous-contractant a donné son accord.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le chemin de la Liberté soit ajouté au contrat de déneigement des chemins du Domaine des Appalaches, et ce pour la saison 2016-2017.

QUE les propriétés de ce chemin soient taxées en conséquence.

**2016-12-312      Achat de deux portes de garage**

---

ATTENDU QUE deux grandes portes sont à changer au garage municipal, soit la première et celle du centre ;

(suite de la résolution #2016-12-312)

ATTENDU QUE nous avons demandé deux prix ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat et l'installation des deux portes sont autorisés par Portes de Garage A.  
Begin & fils inc.

### **2016-12-313 Achat d'une caméra thermique pour le service incendie**

---

ATTENDU QU'une caméra thermique serait très utile au service-incendie afin de détecter des ondes de chaleur avant de quitter les lieux suite à une intervention;

ATTENDU QU'une caméra thermique, démonstrateur actuellement chez la compagnie SCE incendie, est à vendre au coût de 5 000 \$ avant taxes;

ATTENDU QU'il est possible d'obtenir une formation pour l'utilisation de cet appareil auprès de M. Yves Doyon, la thermographie en incendie, au coût de 760.20 \$, pour un groupe maximum de 15 pompiers ;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat de la caméra thermique est autorisé ainsi que la formation pour nos pompiers.

### **2016-12-314 Ajournement de l'assemblée**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la présente séance soit ajournée au 7 décembre 2016 à 19h30. Il est 19 h 30.

---

M. Yvan Goyette  
Maire

---

Mme Guylaine Blais  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière